

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 82

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

Echo de la 50e assemblée cantonale pour le suffrage féminin

Le 9 décembre 1967, les suffragistes neuchâteloises ont tenu à célébrer dans une ambiance de fête le jubilé de 50 ans d'activité commune entre le Haut et le Bas du canton.

La cérémonie se déroula en trois actes selon un programme soigneusement élaboré : Le passé : « Rémémorations » ; le présent ; Diner en commun ; L'avenir : conférence par un conseiller d'Etat.

RÉMINISCENCE

Mlle Clara Waldvogel, professeur, égrène avec humour ses souvenirs des temps héroïques du début du siècle.

Les aînées parmi nous sont particulièrement intéressées par le rappel de tel ou tel visage entrevu autrefois ou telle répartie à l'emporte-pièce qu'on aimait à se répéter.

La conférencière fait revivre avec finesse les victoires et les défaites de ces pionnières qui luttèrent avec courage et persévérance mais aussi avec la prudence qui est de mise à Neuchâtel. Cette évocation nous prépara au second acte :

DINER EN COMMUN ET RECONNAISSANCE ENVERS NOS VÉTÉRANES

Elles sont six, dont trois de Neuchâtel, deux de La Chaux-de-Fonds et une de Colombier, entourées d'une trentaine de déléguées, plus un conseiller d'Etat et deux messieurs de notre association qui se trouvent être des pasteurs (ils sont peut-être là pour racheter l'ostracisme de l'Eglise des temps passés vis-à-vis de la femme !). La place de chaque jubilaire est marquée par une bougie aux couleurs du canton, symbole de la flamme qu'elles ont su maintenir fidèlement malgré les vents contraires. Après l'agape, on passe au troisième acte :

PERSPECTIVES

par M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat.

D'emblée le conférencier se présente en ami puisqu'en 1959 il a collaboré à la propagande pour le suffrage féminin.

Ce soir, il vient à nous avec une riche documentation sur la promotion de la femme, sur les droits égaux pour les deux sexes malgré leurs aptitudes différentes, sur la société actuelle dite « société des besoins » pour laquelle le travail de la femme est devenu une absolue nécessité.

D'autre part, le rôle particulier de la femme est loin d'être gardienne du foyer, d'où

nécessité de rechercher des solutions nouvelles. On croit les avoir trouvées, elles s'appellent : le travail à mi-temps et réintégration de la femme mariée dans la vie professionnelle, appelée abusivement « recyclage ». Un échange de vue sur ces problèmes entre de nombreux auditeurs et le conférencier met un point final à ce vivant exposé.

M. P.

FRIBOURG

Une grande féministe n'est plus...

† Mme Paul Reichlen

Au début de décembre, est décédée à Fribourg, après une longue et pénible maladie, Mme Paul Reichlen, née Anne Gellens. D'origine belge, la défunte s'était distinguée au cours de la guerre 1914-1918 comme infirmière volontaire. Elle fut décorée de la Médaille interalliée de la victoire, de la Médaille commémorative belge et reçut les palmes de l'Ordre de la Couronne. Elle accompagna les convois d'enfants réfugiés en Suisse et c'est au cours de l'un de ces voyages — en Gruyère — qu'elle rencontra celui qui devint son mari. Il lui donna deux enfants et mourut en 1950.

C'était une femme charmante, très cultivée et d'une grande bonté. Animée d'un bel idéal, pourvue d'un courage inébranlable et d'une grande persévérance, Mme Reichlen, dès son arrivée en Suisse, lutta en faveur de la promotion de la femme. Elle fonda à Bulle, avec Mme Xavier Remy — de regrettable mémoire — en 1928 déjà, un groupement d'études sociales, affilié dès 1932 à l'Association suisse pour le suffrage féminin. Elle présida le groupement bullois pendant une quinzaine d'années et, quand elle vint habiter Fribourg, elle fut l'une des fondatrices de l'Association fribourgeoise. Mme Reichlen la présida avec beaucoup de compétence et de dévouement durant quelques années, soit de 1947 à 1952. Par la suite, l'association changea de nom et devint l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin. La santé de Mme Reichlen laissant à désirer, elle passa la main à Mme Joye-Thévoz qui en assumait la présidence jusqu'à l'année dernière, tandis que la disparue était nommée présidente honoraire.

Tout ce qui touchait à la femme ne laissait jamais Mme Reichlen indifférente. Que de fois, et dans pour le circonstance, on fit appel à sa bonté, son intelligence et son sens inné de la justice ! Elle prit une part active à la représentation du canton de Fribourg à la SAFFA 1958 et s'occupa avec beaucoup de savoir faire de la rédaction des protocoles du comité institué à cet effet. Puis les séances devenant toujours plus nombreuses le poste de secrétaire permanente ne fut pas sans contacts plus étroits que l'entretien depuis cette époque avec Mme Reichlen, ne firent apprécier les nombreuses qualités de cette aimable personne, sa précision et son inlassable dévouement, comme aussi sa précieuse amitié. La distinguée défunte fut aussi, en 1957, l'un des membres fondateurs de

l'USAFF — Union des sociétés et associations féminines fribourgeoises — présidée depuis sa fondation par Mme Georges Menoud.

Malgré son âge avancé, et malgré la maladie qui la torturait, Mme Reichlen s'intéressa jusqu'à la fin de ses jours, à tout ce qui touchait son cher canton de Fribourg et le monde en général. Toujours accueillante, elle avait plaisir à recevoir des visites et ne manquait pas de faire parvenir ses félicitations — ou ses reproches — quelquefois par téléphone, à ceux qui poursuivaient le même but qu'elle : la promotion de la femme. Ce but, elle le défendit jusqu'à sa mort avec autant de conviction que de courage. Mme Reichlen demeurera, pour nous toutes, un bel exemple de fidélité.

A l'heure où tous les espoirs qu'elle avait fondés sont près de se réaliser — et pour lesquels elle a tant lutté et donné le meilleur de sa personne — il est juste de relever que les femmes fribourgeoises lui doivent beaucoup. Puissent-elles ne jamais l'oublier.

G. Verdon.

Un cours d'instruction civique

A Fribourg, vient de débiter un cours d'instruction civique, donné par M. Roland Ruffieux, professeur à l'université.

Ce cours — en quatre séances — a pour but la formation civique de la femme en vue de sa future accession au droit de vote. Il veut aussi contribuer à la formation des jeunes en permettant aux institutrices de chez nous et à toutes les personnes dont le rôle est d'éduquer de faire plus ample connaissance avec la vie civique.

Le premier cours a eu lieu le 11 janvier, le second le 25 de ce mois et les deux derniers auront lieu les 15 et 29 février.

Il est intéressant de noter que c'est sur l'initiative de la Société fribourgeoise des institutrices que ce cours a pu être mis sur pied avec la collaboration de l'Union civique des femmes catholiques et l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin. Nous sommes persuadés que les femmes fribourgeoises auront à cœur de s'instruire dans ce domaine.

VAUD

Une députée renonce à son mandat

Pour des raisons professionnelles et familiales, Mme Gabrielle Rosset-Huguenin, libérale de Pully, a été contrainte de renoncer à son mandat de députée. Mme Rosset, qui est médecin, a joué un rôle très utile au sein des onze commissions dont elle a fait partie. Elle s'est tout spécialement intéressée aux problèmes de la santé publique et de l'université.

Le Grand Conseil regrette son départ et toutes celles qui, comme nous, pensent qu'il n'y a pas assez de femmes au sein du législatif cantonal, le regrettent aussi vivement.

Yvonand

Le Conseil communal s'est donné une présidente

Mme Evelyn Poterat, de Nidens, a été nommée présidente du Conseil communal d'Yvonand, dont elle est membre depuis deux législatures, dans les rangs du PAI.

Mme Poterat s'est familiarisée avec la politique dès son enfance : fille du député Albert Vuilliamoz, veuve d'un député, elle a été une des premières femmes à souhaiter le droit de vote et regrette actuellement que tant de citoyennes n'en profitent guère. Elle estime d'ailleurs qu'en raison du manque de routine et d'instruction civique, son travail à la tête du conseil ne sera pas facile.

Mme Poterat a cinq enfants, et travaille dans l'enseignement ménager ; aimant les contacts, elle se livre à diverses activités sociales dans le cadre communal ou paroissial. En outre elle est vice-présidente de l'Association des paysannes vaudoises et ancienne présidente de la section yverdonnaise des soroptimistes.

R. S.

crues, les responsables de l'Instruction publique, les représentants de la presse et des partis politiques, les représentants de la radio et de la télévision, les représentantes des associations féminines ?

Concernant les causes de l'abstentionnisme civique, il faut mentionner :

le sentiment de l'inutilité du vote (« A qui cela sert-il d'aller voter, « ils » feront quand même ce qu'ils veulent ? ») ;

l'indifférence due à la satisfaction, au bien-être (« Tout va bien chez nous », « Rien ne bouge », « Il n'y a pas de problèmes ») ;

la multiplicité des votations ; l'insuffisance de l'enseignement en matière civique, surtout à l'échelon secondaire.

La commission s'est plu à relever l'initiative de l'Association vaudoise des citoyennes qui a fait une enquête auprès des femmes pour déterminer les causes de l'abstentionnisme.

Le remède idéal n'est certainement pas encore trouvé, cependant, dans ses conclusions, la commission a émis les propositions et suggestions suivantes :

Le rôle des mères étant primordial, il est de première importance que les filles soient instruites au même degré que les garçons ; il faudrait intensifier l'enseignement des jeunes entre 15 et 20 ans, également à l'école de recrues et confier cet enseignement à des maîtres spécialisés ;

il conviendrait aussi d'augmenter l'information gouvernementale et de groupe au maximum les consultations populaires ; de faciliter le vote, en particulier par le vote par correspondance.

La revision de la Constitution fédérale

Le Conseil d'Etat, on l'a déploré, n'a pas jugé bon d'accorder une place à une femme dans la commission cantonale chargée de répondre au questionnaire de M. F. Wahlen sur la revision de la Constitution fédérale. C'est pourtant un problème qui intéresse les femmes, en tout cas les féministes. Preuve en soit la remarquable séance anniversaire tenue par le Suffrage féminin lausannois, le 1er février 1966, consacrée à cet objet et dont les trois orateurs avaient fait une grande impression.

L'Alliance de sociétés féminines suisses vient de constituer une commission en vue de la revision de la Constitution fédérale ; elle l'a composée de neuf personnalités, dont Mlle Denise Berthoud, avocate à Neuchâtel, Mme Elisabeth Baudet-Hedinger, docteur en médecine et cheffe à Chexbres, Mme Ruth Schaefer-Robert, avocate à Neuchâtel, et cinq Suissesses alémaniques, sous la présidence de Mme Dora Rittmeyer-Iselin, à St-Gall, vice-présidente de l'Alliance.

S. B.

Le Théâtre à Lausanne

Deux œuvres de Mme Knecht-Degoumois

Dimanche 10 décembre, en matinée et en soirée, la Compagnie du Lyceum, sous la dynamique direction de sa présidente, Mme Simone Gerber, a présenté deux pièces en un acte de Gabrielle Faure, alias Mme Marie-Rose Knecht-Degoumois, professeur à l'Ecole de français moderne de l'Université de Lausanne.

En début de programme, un acte dramatique « Le marteau piqueur », présente un couple obsédé par le bruit d'un marteau piqueur, devenu le symbole du remords qui les hante tous les deux.

Après l'entracte, une série de sketches bien enlevés, « Ultimes recommandations », une comédie en six tableaux dans lesquels on part des Grecques pour aboutir en pleine ère futuriste, en passant par le moyen âge, la belle époque, la période actuelle où l'émancipation féminine semble faire fi de la traditionnelle femme au foyer. Textes pétillants d'intelligence, de fantaisie, de roserrie, d'humour. Une réussite dans toute l'acceptation du terme.

Les interprètes, Sarah Pasqui, Dino Carasso, Simone Gerber, Christian Doy, Lily Polla, se sont tous distingués. Un spectacle que la Compagnie du Lyceum devrait pouvoir présenter ailleurs, devant un public moins restreint. Le travail et le cœur qu'ont mis les acteurs à sa préparation s'en verraient récompensés et l'on ne peut que souhaiter que le nom de Gabrielle Faure se retrouve souvent à l'affiche et au programme des émissions de radio-théâtre et de télé-théâtre.

M. K.

† Mme Maurice Jeanneret

Quelques jours avant Noël s'est éteinte à Genève où elle était hospitalisée à la suite d'une très grave et longue maladie, Mme Maurice Jeanneret, née Madeleine Wasserfallen, et tous ceux et celles qui ont connu cette femme de grande valeur ont éprouvé un grand regret et un sincère chagrin à l'annonce de ce départ.

Madame Jeanneret était née à Fleurier le 6 mars 1895. Elle était l'aînée de six enfants et eut l'immense privilège d'être élevée par des parents d'élite. Son père, pédagogue discuté et sa mère d'une intelligence supérieure, ouverte à toutes les idées nouvelles, excellente musicienne, permirent à cette nature particulièrement douée de s'épanouir pleinement, tout en lui inculquant des principes de rigoureuse simplicité auxquels elle resta toujours attachée. Madeleine Wasserfallen suivit les écoles primaires et secondaires à La Chaux-de-Fonds. Elle fut la première jeune fille admise au gymnase de cette ville et obtint son baccalauréat en lettres au printemps 1914. Comme beaucoup de nos jeunes intellectuels de ce temps-là, elle partit pour l'Allemagne, y enseigna le français tout en apprenant l'allemand. Mais la guerre éclata. Mise aussitôt à l'écart, la jeune Neuchâteloise, qui n'avait pas encore atteint ses vingt ans, dut vaincre d'énormes difficultés pour rentrer en Suisse. Elle fut profondément marquée par cette expérience. De retour au pays, elle s'inscrivit à la faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel et passa brillamment les examens de licence pour l'enseignement littéraire en 1918. Après avoir travaillé comme bibliothécaire à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, Madeleine Wasserfallen épousa, en décembre 1924, M. Maurice Jeanneret, professeur de latin et de grec au Collège, dont la culture et les idées s'harmonisaient parfaitement avec ses propres inclinations.

Passionné d'art et de connaissances, ce couple ouvrit largement sa maison aux artistes et aux intellectuels. Mais Madeleine Jeanneret, devenue Mme Maurice Jeanneret, tout en mettant toujours au premier rang la mission féminine essentielle d'être une véritable compagne pour l'homme avec qui elle avait choisi de partager sa vie et une mère au vrai sens du mot pour ses enfants, avait un surplus de qualités à mettre au service des autres. Rien

ne lui était plus étranger que l'égoïsme. Aussi se dépensait-elle partout, préoccupée des problèmes à résoudre, surtout ceux qui touchent les personnes âgées, les enfants, les femmes en général.

Son activité fut intense. Elle fut en son temps membre fondateur de l'Association neuchâteloise des femmes universitaires. Elle assumait la présidence à diverses reprises. En cette qualité, elle s'intéressa spécialement à la création d'un Secrétariat féminin suisse représentant toutes les associations suisses et fut heureuse lorsque finalement ce projet fut réalisé. Mme Maurice Jeanneret s'est également consacrée avec beaucoup de dévouement à la section de Neuchâtel de la Société d'utilité publique des femmes suisses et cela dès 1919 déjà. Elle fut membre de son comité durant une vingtaine d'années et l'était encore en 1967. De toutes ses forces elle souhaitait la création de logements confortables et à loyers modestes pour des personnes âgées de condition moyenne, qui pourraient alors libérer les appartements trop grands, mais anciens et bon marché qu'elles occupent. Elle s'intéressa d'autre part aux vacances des employées de maison et collabora avec les Femmes protestantes à la mise sur pied d'un système de timbres de vacances. Féministe convaincue, tout comme sa mère, elle fut membre déjà comme jeune fille de l'Association pour le suffrage féminin dont elle devint membre d'honneur.

En qualité de déléguée de l'Alliance de sociétés féminines suisses, elle fit aussi partie pendant dix ans, soit jusqu'en 1962, de la Chambre suisse du cinéma.

Il y aurait certes bien d'autres activités et d'autres traits marquants à signaler, mais notre but n'est pas de faire ici une apologie — que Mme Maurice Jeanneret dont la modestie et la simplicité étaient véritables et sincères, n'aurait pas goûtée — mais de rappeler à tous ceux et toutes celles qui l'ont vue à l'œuvre, en privé et en public, l'exemple de cette vraie femme, en qui se trouvaient réunies tant de richesses : charme, culture, volonté et dévouement. Elle fut de ceux qui tracent dans la vie un profond et durable sillon.

R. S.